

Informations sportives

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport**

Band (Jahr): **46 (1989)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

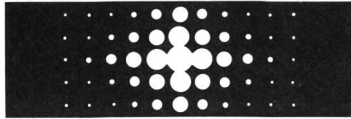
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La Commission fédérale de gymnastique et de sport (CFGS): qu'est-ce que c'est?

Hansruedi Löffel

Traduction: Yves Jeannotat

La CFGS est l'organe technique de la Confédération en matière de sport. Elle existe depuis 1874 et, à l'heure actuelle, elle compte 25 membres représentant les Conférences des directeurs cantonaux de l'instruction publique et des affaires militaires, la Conférence universitaire suisse, l'Etat-major du groupement de l'instruction (DMF), l'Association suisse du sport, les fédérations sportives, l'Association suisse d'éducation physique à l'école, les universités formant des maîtres d'éducation physique, le sport universitaire, la formation professionnelle, la ville de Bienne, de même qu'un certain nombre de personnalités versées dans les questions de sport.

Le directeur de l'EFGS assiste aux séances de la commission avec voix consultative. La CFGS dépend directement du chef du Département fédéral de l'intérieur (base légale: Loi fédérale du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports).

Principales attributions de la CFGS

- Conseiller les autorités fédérales concernées en tout ce qui touche au domaine très varié du sport;
- Coordonner l'action des instances œuvrant de façon analogue;
- Contrôler l'application des prescriptions;
- Superviser l'EFGS et l'Institution J+S;
- Donner son préavis sur les questions de nature fondamentale en matière de subventions fédérales et de garanties de déficit lors de manifestations sportives internationales.

Instrument de travail: les sous-commissions

Pour venir à bout de ses multiples tâches, la CFGS dispose d'un certain nombre de sous-commissions appelées, autrefois, commissions d'experts. Les voici:

Education physique à l'école

Surveillance des cours centraux destinés au perfectionnement du personnel enseignant; publication des manuels d'enseignement; organisation de la Conférence fédérale de la gymnastique scolaire.

Formation

des maîtres d'éducation physique

Coordination de la formation; surveillance de l'application des prescriptions.

Education physique dans les écoles professionnelles

Coordination, assistance, surveillance.

Jeunesse + Sport

Coordination et surveillance.

Sport des adultes

Surveillance des cours subventionnés par la Confédération; demandes de subventions fédérales.

Recherche scientifique

dans le domaine des sports

Coordination et encouragement; demandes de subventions fédérales.

Installations de gymnastique et de sport

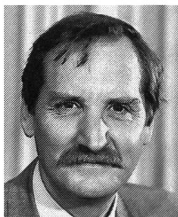
Elaboration de projets; demandes de subventions fédérales. ■

Raymond Bron se retire, mais il ne s'en va pas!

Après 16 ans de présence, le président de la CFGS passe le témoin pour satisfaire aux dispositions légales

Heinz Keller, directeur de l'EFGS

Traduction: Yves Jeannotat



Un vrai Vaudois, Raymond Bron! Chez lui, le «dîner» se sert à midi, 89 se dit «huitante-neuf» et «gouverner», en plus de «diriger les affaires de l'Etat», a gardé son sens premier de «s'occuper du bétail»! Son regard serein, sa moustache touffue, son large front contri-

buent à dispenser la chaleur, la cordialité et la force tranquille qui se dégage de sa personne. Sa conversation est pétillante et pleine d'humour mais, dès qu'on «entre en matière», ses paroles se font plus précises, plus exigeantes, reflétant une volonté tenace et indépendante, une pensée claire et réfléchie.

En se retirant à l'âge de 46 ans et après avoir assumé pendant six années pleines la présidence de la Commission fédérale de gymnastique et de sport, Raymond Bron peut s'enorgueillir des fruits d'un travail ardu, sans doute, mais gratifiant.

L'école et ses objectifs pédagogiques

Raymond Bron est, au plus profond de lui-même, un enseignant et un éducateur. On sent sa personnalité tout imprégnée de ces deux fonctions. De 1973 à 1981, il a été à la tête de la Commission des manuels, qui avait pour tâche de concevoir, par l'intermédiaire de spécialistes et tout en respectant le caractère fédéraliste de l'enseignement propre à la Suisse, un instrument didactique qui puisse soutenir la comparaison avec ceux de l'étranger.

En 1981 et 1982, il présida la Commission d'experts pour l'éducation physique à l'école. Enfin, en 1983, lorsqu'il prit la présidence de la CFGS, la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons commençait à toucher de près les questions relatives au sport. Alors que la Confédé-

ration semblait devoir faire marche arrière dans ses prérogatives sur l'enseignement de l'éducation physique à l'école, Raymond Bron entreprit, avec beaucoup de doigté et de sagesse, la lutte qui devait aboutir à la sauvegarde des trois heures obligatoires. Les tractations furent dures et soutenues, mais elles débouchèrent sur la situation positive que nous connaissons à l'heure actuelle. Dans les discussions, son principal argument portait sur la nécessité de mettre suffisamment de temps à la disposition des maîtres, pour qu'ils puissent agir sur leurs élèves de façon sensée et efficace.

Mise en place d'une structure

Introduisant la devise inscrite sur le drapeau vaudois, le mot «liberté» a toujours revêtu un sens capital pour Raymond Bron et il a aussi voulu en faire profiter tous les membres de la CFGS, en lui accolant la tolérance, l'ouverture d'esprit et la franchise. D'un autre côté, on le sentait continuellement à la recherche d'une structure plus contraignante: par de nombreuses directives et autres instructions, il a essayé de canaliser progressivement l'appareil administratif, pour le rendre moins lourd et plus «transparent». C'est sur ces bases que, en plus de huit nouvelles ordonnances fédérales, on a vu paraître les documents relatifs aux demandes de subventions fédérales, aux travaux de relations publiques de la CFGS, aux relations internationales, etc. Une chose est certaine: jamais il n'y a eu danger, sous Raymond Bron, d'engourdissement ou d'immobilisme. Pour lui, la recherche permanente de la justesse des termes et de l'exactitude des choses était une sorte de clé de la liberté.

Valeurs sauvegardées

Au cours de ces six dernières années, le sport a connu bien des tourments: violence, atteinte à l'environnement, dopage et tant d'autres déviations reflétant les maladies de notre société. A l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences de cette évolution. Mais la défense des valeurs acquises s'est organisée et, dans ce contexte, la CFGS et son président ont joué un rôle déterminant. Il s'agissait essentiellement, pour eux, de faire face aux tentatives de réduction du nombre des heures d'enseignement de l'éducation physique à l'école, aux velléités d'amputation du budget des sports, de réduction des compétences de la CFGS, etc. Il lui aura fallu faire preuve de force, de patience, de volonté et de foi pour sortir vainqueur de cette épreuve. Mais il y est parvenu et le «Concept du sport suisse» est actuellement plus «solide» qu'avant.

La force de l'homme

Raymond Bron, le pédagogue, a présumé aux destinées de la CFGS à une époque de politisation, de réévaluation et de structuration juridique du sport. La façon brillante avec laquelle il a maîtrisé ces éléments, plus ou moins étrangers pour lui et, d'autre part, la dose d'humanité dont il a su faire preuve à chaque moment de son action, tout cela tient de l'exploit et appelle une profonde admiration.

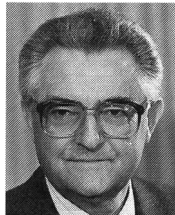
L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport lui fait part de sa reconnaissance. Raymond Bron se retire, mais il ne s'en va pas! ■

Ils ont quitté la CFGS

En plus du président Raymond Bron, quatre personnalités membres de la CFGS ont quitté l'institution à la fin de l'année 1988. Voici, très brièvement, le rappel de leur «fiche technique».

Karl Bolfing

Né en 1925. Conseiller d'Etat schwytois jusqu'à il y a peu, il a été admis à la CFGS en tant que représentant de la Conférence des directeurs de l'instruction publique. Ancien maître d'éducation physique, il a tout spécialement voué son intérêt à la gymnastique scolaire et au sport des apprentis. Il a aussi pris une part active à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Par sa grande sagesse et son sens politique, il a toujours été en mesure d'intervenir positivement dans le règlement des affaires même les plus complexes.



François Lachat

Né en 1942. Ministre de la République et canton du Jura venant de Delémont. Depuis 1981, il a représenté la Conférence des directeurs des affaires militaires et s'y est montré un habile connaisseur des questions de politique sportive.



Fidel Linder

Né en 1922. Ancien conseiller municipal biennois. Il est entré à la CFGS en 1977 en tant que représentant de la ville de Bienne. Tout au long de ses années d'activité, il a pu faire profiter sa commission d'experts, dite aujourd'hui «sous-commission», de sa grande expérience du mouvement J+S. Il a aussi dirigé pendant quelques années le groupe de travail chargé de l'élaboration du budget.



Regula Weber

Née en 1935. Maîtresse d'éducation physique à Dietikon. Elle a fait partie de la CFGS depuis 1981 en tant que représentante de l'Association suisse d'éducation physique à l'école. Dès le début, elle a animé, puis dirigé la sous-commission pour la formation des maîtres d'éducation physique, contribuant largement, entre autres, à la mise en place de sa nouvelle structure.



Ces anciens et ces nouveaux font la CFGS d'aujourd'hui

Les dispositions légales exigent un renouvellement des commissions fédérales tous les quatre ans. C'est donc aussi le cas pour la CFGS, dont la composition pour les années 1989 à 1992 vient d'être approuvée et ratifiée par le chef du Département fédéral de l'intérieur. Le nombre des membres a été porté de 21 à 25. Si l'on ajoute à cela le départ de cinq «anciens», ce sont neuf «nouveaux» que nous saluons aujourd'hui. Voici la composition de la CFGS, telle qu'elle se présente donc à l'heure actuelle:

Ils sont arrivés!

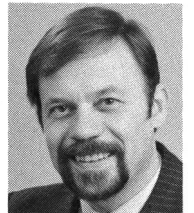
Heidi Haussener

Maîtresse d'éducation physique, déléguée à l'éducation physique du canton de Neuchâtel. Présidente de la CFGS.



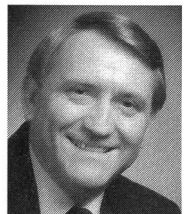
Bernard Comby

Conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique du canton du Valais (Sion).



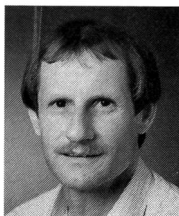
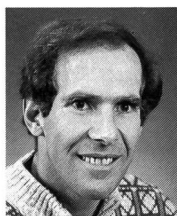
Edi Engelberger

Conseiller d'Etat, directeur des Affaires militaires du canton de Nidwald (Stans).

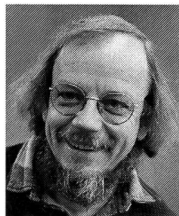


Karl Ernst

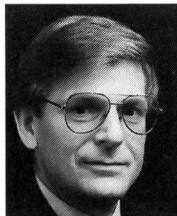
Directeur adjoint de l'Institut pédagogique de Zofingue. Président de la sous-commission «Formation des maîtres d'éducation physique».

**Walter Bosshard**
Géomètre (Bulach).**Ferdinand Imesch**
Directeur de l'ASS (Berne).**Raymond Glas**

Conseiller municipal, directeur des écoles de Bienne. Représentant de la ville de Bienne.

**Bernard Brünisholz**

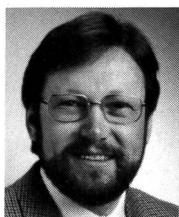
Chef du Service des sports du canton de Fribourg. Président de la sous-commission «Installations de gymnastique et de sport».

**Lilo Kennel**

Maîtresse d'éducation physique (Balsthal).

**Nivardo Ischi**

Docteur ès lettres, secrétaire général de la «Conférence universitaire suisse».

**Jean-Pierre Eberlé**

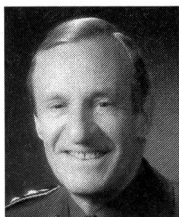
Chef de la Formation des maîtres d'éducation physique à l'Université de Genève.

**Walter Lutz**

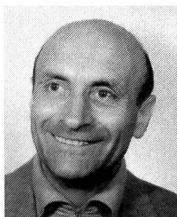
Directeur de publication au «Sport» (Zurich).

**Jean-Claude Kunz**

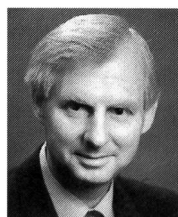
Colonel divisionnaire à la retraite (Nidwald). Représentant de l'Etat-major du Groupement de l'instruction (DMF).

**Eugenio Filippini**

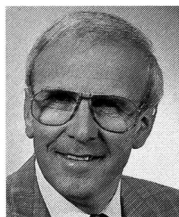
Officier instructeur au bénéfice du grade de brigadier, actuellement à la retraite (Paradiso).

**Dieter Meile**

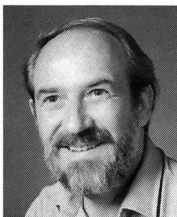
Directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Frauenfeld (Weinfelden). Président de la sous-commission «Jeunesse + Sport».

**Daniel Plattner**

Agent général, président du COS (Unterentfelden).

**Otto Fischer**

Chef électricien aux CFF (Lenzburg). Président de la sous-commission «Education physique dans les écoles professionnelles».

**Daniel Mellet**

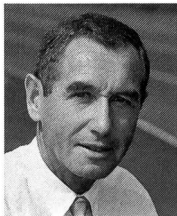
Employé CFF à la retraite (Lausanne).

**Rose-Marie Repond**

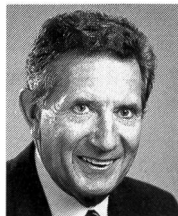
Maîtresse d'éducation physique, présidente de l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP).

**Urs Freudiger**

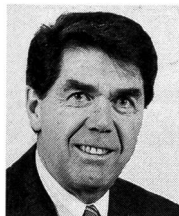
Responsable du Sport universitaire (Erlenbach). Président de la sous-commission «Sport des adultes».

**Hans Möhr**

Président central de l'ASS (Coire).

**Ils restent!****Hansueli Grütter**

Directeur des écoles (Lyss). Vice-président de la CFGS et président de la sous-commission «Education physique à l'école».

**Paul Gemperli**

Conseiller d'Etat saint-gallois, chef du Département des finances.

**Beat Roos**

Professeur, Dr med., Directeur de l'Office fédéral de la santé publique (Berne). Président de la sous-commission «Recherche scientifique dans le domaine des sports».



Paul Wyss

Docteur en sciences politiques, directeur de la Chambre de commerce du canton de Bâle. Représentant du Groupe sportif du Parlement.

**Hansruedi Löffel**

Secrétaire de la CFGS (Macolin).

**Heinz Keller**

Directeur de l'EFGS (Macolin). Participe aux séances de la CFGS avec voix consultative. ■



Le sport dans les écoles professionnelles

Ernst Banzer, chef de ce secteur à l'EFGS

Cours en 1989

Cours de base

Perfectionnement des enseignants dans les écoles professionnelles

Date:

Du samedi 1er au mercredi 5 juillet.

Lieu:

Gordola/Tenero (Tessin)

Objectifs:

- Améliorer les capacités individuelles nécessaires à l'enseignement de la branche Entraînement de la condition physique combiné avec les jeux;
- Elaborer un entraînement propice au maintien d'une bonne condition physique par la pratique des jeux;
- Découvrir et vivre d'autres aspects de l'enseignement du sport;
- Satisfaire à l'obligation de se perfectionner dans la branche sportive J+S Fitness.

Direction:

Collaborateurs de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin.

Participation:

Ce cours est réservé:

- Aux maîtres professionnels autorisés à enseigner le sport aux apprentis;
- Aux maîtres spécialisés en éducation physique au bénéfice d'un diplôme fédéral.

Le nombre de participants est limité à 30.

Inscriptions:

Les inscriptions doivent être remises à l'Office cantonal compétent par l'école concernée.

Délai:

Le 20 avril 1989.

Réunion des enseignants du sport dans les écoles professionnelles

Date:

Du jeudi 28 au vendredi 29 septembre.

Formule d'inscription pour les cours de l'ASEP

La participation aux cours de l'ASEP (Association suisse d'éducation physique à l'école) est subventionnée. Le programme officiel de ces cours peut être obtenu auprès du Secrétariat de l'ASEP, ETH-Zentrum, 8092 Zurich.

La taxe d'inscription (50 fr.) est à verser, après confirmation de celle-ci par le secrétariat, au CCP 80-500, Crédit suisse, 8021 Zurich, pour le compte 434 455-21, Commission technique de l'ASEP. L'inscription est considérée comme définitive dès réception de ce montant.

Association suisse d'éducation physique à l'école Commission technique	Inscription Titre _____ _____	Cours No <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Ne pas remplir! Réception le: _____
	Nom <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		Prénom <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Rue <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		No <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Domicile <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		Canton <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
No tél. <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		No AVS <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Prof. <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		Degré: _____	
Attestation des autorités scolaires: _____ _____ _____		Membre d'une association cantonale: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Remarques: _____ _____ Signature: _____	
Adresse: Secrétariat ASEP, ETH-Zentrum, 8092 Zurich			

Lieu:

EFGS, Macolin.

Objectif:

Réfléchir en commun à l'enseignement du sport dans les écoles professionnelles en l'an 2000 et en tirer les conséquences.

Sujets:

- Les programmes d'enseignement;
- Les besoins en moyens didactiques;
- Comparaison avec d'autres degrés scolaires;
- Façon de vivre le sport «ensemble».

Direction:

Ernst Banzer, chef du secteur Sport dans les écoles professionnelles, EFGS, Macolin.

Patronage:

EFGS/OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) + Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle.

Participation:

Cette réunion est réservée aux maîtres spécialisés en éducation physique au bénéfice d'un diplôme fédéral. Le nombre de participants est limité à 30.

Inscriptions:

Les inscriptions doivent être remises à l'Office cantonal compétent par l'école concernée.

Délai:

Le 22 juin 1989. ■